

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2017

Le jeudi 30 novembre 2017 à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

AFFAIRE METBACH

Lors de l'audience du 9 juin 2016, M. METBACH a été reconnu coupable par la 8^e Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Lille :

- d'avoir construit, sans avoir obtenu au préalable un permis de construire et en méconnaissance des dispositions du PLU, un bungalow à usage d'habitation avec une emprise au sol supérieure à 20 m² ;
- d'avoir posé une clôture et un portail métallique sans autorisation.

Il a été condamné au paiement d'une amende délictuelle de 5 000 € ; à une mise en conformité, sous astreinte de 60 € par jour de retard, à la somme de 3 000 € à titre de dommages et intérêts, à la somme de 700 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Lors de l'audience du 8 juin 2017, en citation directe, le tribunal a rejeté la nullité et a condamné M. METBACH à une amende de 5000 €, à une remise en état du site dans le délai de 5 mois avec une astreinte de 70 € par jour de retard, 1 500 € de dommages et intérêts pour la commune et 800 € de frais de procédure.

Cette affaire a été appelée en audience par la Cour d'Appel de Douai le 19 octobre 2017 sur l'ensemble de ces infractions. Le délibéré doit être rendu le 5 décembre 2017.

SITUATION EN HAÏTI SUITE AU SEISME DE 2010 ET L'OURAGAN DE 2016

Intervention de M. SPADAVECCHIA

En décembre 2016, le Conseil Municipal a voté une subvention de 3 000 € au profit de l'Association « SOS enfants » pour les aider. A l'époque, il y avait plus de 2 millions de personnes qui étaient affectées par le passage de cet ouragan, 80 à 95 % des plantations avaient été dévastées, la situation alimentaire s'était très vite dégradée. La première aide d'urgence était d'apporter un repas chaud quotidien aux 650 élèves de l'école St Alphonse à Cité Soleil.

Le premier trimestre a été très dur pour les enfants, les parents, les enseignants. Cette école est implantée dans le plus grand bidonville d'Haïti..

Il y a quand même de bonnes nouvelles, malgré les cyclones qui ont touché notamment les terres françaises, dans les Caraïbes, Haïti a été épargnée, pour une fois et l'école a obtenu des réussites extrêmement élevées puisque 100 % des enfants ont réussi leur BEPC, et 70 % ont réussi leur baccalauréat. Les plus grands qui ont quitté l'école viennent aider pour essayer de restaurer l'école.

17/76 : ETAT DU PERSONNEL 2017 – CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a décidé la création d'un poste de Puéricultrice de classe normale en vue du remplacement d'un cadre de santé.

17/77 : ACCUEILS DE LOISIRS – ACTIVITE ACCESSOIRE

Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs par la ville du 26 février au 9 mars 2018 et du 9 au 27 juillet 2018, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de recruter un animateur au titre de l'activité accessoire selon les modalités suivantes :

- durée journalière de travail : 10 h
- indemnité accessoire calculée sur la base de l'indice brut 406.

17/78 : AVENUE DU STADE – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 6890P AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Suite à la requalification de voirie de l'Avenue du Stade, la Métropole Européenne de Lille (MEL) doit se rendre propriétaire d'une partie du foncier communal sis 11 B Avenue du Stade, d'une superficie d'environ 48 m² et ce à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide cette vente et autorise M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir.

17/79 : AVENUE DES CHATEAUX – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 3739P AU PROFIT DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise aménagée en trottoir sise 30 Avenue des Châteaux à WAMBRECHIES, la Métropole Européenne de Lille doit se rendre propriétaire d'une emprise représentant une surface d'environ 8 m² et ce à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide cette vente et autorise M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir.

17/80 : RUE DU CHATEAU VALOIS – OPERATION « LES ALLEES NATURE » - RETROCESSION PAR BOUYGUES IMMOBILIER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 6651

Dans le cadre de l'opération « Les Allées Nature », située rue du Château Valois, Bouygues Immobilier souhaite procéder à la rétrocession au profit de la ville de la parcelle cadastrée section B n° 6651 d'une superficie d'environ 488 m².

Il s'agit d'un chemin en stabilisé, bordé d'une noue plantée, qui permet de relier la rue du Château Valois à la rue des Ecoles, mais aussi l'arrière de l'école élémentaire Jules Ferry.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve cette cession au profit de la ville et autorise M. le Maire à signer tous les actes devant intervenir.

17/81 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE COMPENSATION AU PROFIT DE MONSIEUR LELONG PIERRE

La ville envisage l'aménagement d'un parking privatif et sécurisé pour la Mairie sur les terrains « Fondation DEGRUISON ». Afin de mener à bien ce projet, la rangée de garages située derrière l'Hôtel de Ville va être démolie.

En conséquence de la démolition du garage, les conjoints LELONG, aux lieu et place de leurs parents décédés, sont fondés à obtenir de la Mairie une indemnisation qui est fixée de manière transactionnelle et forfaitaire à la somme de 10 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le versement de cette indemnité.

17/82 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE COMPENSATION AU PROFIT DE MME LEPEZ-CHUFFART

La ville envisage l'aménagement d'un parking privatif et sécurisé pour la Mairie sur les terrains « Fondation DEGRUISON ». Afin de mener à bien ce projet, la rangée de garages située derrière l'Hôtel de Ville va être démolie.

En conséquence de la démolition du garage, Mme Danièle CHUFFART épouse de M. Patrick LEPEZ, fille unique de M. et Mme CHUFFART MARTA, décédés, est fondée à obtenir de la Mairie une indemnisation qui est fixée de manière transactionnelle et forfaitaire à la somme de 10 000.00 € à laquelle s'ajoute la somme de 1 200.00 € qui vient en compensation du remplacement récent de la porte du garage à leurs frais.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise le versement de cette indemnité.

17/83 : MODALITES DE MISE EN VENTE D'UN OUVRAGE HISTORIQUE « WAMBRECHIES, SON HISTOIRE »

Cet ouvrage sera proposé à la vente dans divers lieux de la Métropole lilloise sous forme de dépôt vente notamment au prix de 20 € l'unité.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, entérine le tarif de mise en vente du livre.

17/84 : REGLEMENT DU PORT DE PLAISANCE

Le cahier des charges de la nouvelle concession impose au concessionnaire de mettre en place un nouveau règlement.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve ce règlement qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

17/85 : ADHESION AU RESEAU METROPOLITAIN DES MOYENS D'IMPRESSION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET SES COMMUNES MEMBRES – ADOPTION DU REGLEMENT GENERAL DE MUTUALISATION DES MOYENS D'IMPRESSION ET DES CONVENTIONS

Le Conseil de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a lancé l'expérimentation d'une action de mutualisation portant sur les moyens d'impression de la Métropole et de ses communes membres.

La MEL est désignée en qualité de chef de file de l'action et sera chargée de sa coordination.

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 voix contre**, approuve ce projet ainsi que le règlement général et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention devant intervenir.

17/86 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, vote une décision modificative n° 2 pour l'exercice 2017 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 99 365.00 € et en section d'investissement à 9 050.00 €.

17/87 : CREDITS PROVISOIRES 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le budget primitif 2018 ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2018, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide d'ouvrir les crédits des comptes 20, 21, 23 et 204 pour un montant s'élevant à 1 507 639.43 €.

17/88 : CREDITS PROVISOIRES 2018 – PORT DE PLAISANCE

Considérant que le budget primitif 2018 du Port de Plaisance ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2018, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal par **26 voix pour et 2 abstentions** décide d'ouvrir les crédits des comptes 21 pour un montant s'élevant à 2 351.65 €.

17/89 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE – REPARTITION DU DISPONIBLE FINANCIER 2017

Le Comité Syndical Intercommunal des Gens du Voyage a procédé à la clôture de ses opérations 2017 et a fixé la répartition du solde de l'Actif, du Passif et de trésorerie entre les communes membres.

En ce qui concerne la commune de WAMBRECHIES, le montant à reverser se porte à 492.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, valide la répartition du disponible de trésorerie.

17/90 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SIVOM ALLIANCE NORD OUEST – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite « Loi Chevènement » fait obligation pour chaque établissement public de coopération intercommunale, de transmettre chaque année, aux communes membres, un rapport retraçant l'activité de leur établissement, accompagné du compte administratif, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

M. SAS, 1^{er} Adjoint, Vice-Président du SIVOM présente un exposé sur les activités et le budget du SIVOM.